



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre
de Conseillers en exercice : 49
de Présents : 35
de Votants : 39
Dont vote par procuration : 4
Abstention : 0
Contre : 0

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023.00060/2023 du 08/04/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (35)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au Maire), M. Nassuf-Eddine DAROUACHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatye KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjointe au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

**Participation de l'équipe
jeune féminine du HC
Passamainty à Paris,
dans le cadre du Paris
Word Game 2023**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 05/05/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire.



Absents : (10)

M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (conseiller municipal), M. Jacques Martial HENRY (conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Maire), M. Hamidani MAGOMA (Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (Maire), M. Anrif MOURDI (Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Maire), M. Abdallah OUMOURI (Maire)

Absents excusés : (0)

Procuration : (4)

Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Zaïtouni ABDALLAH donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire),

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques 2024 à Paris, le « Paris Word Game » se présente comme un tournoi multisports regroupant cinq disciplines olympiques dont le badminton, le basket-ball, le handball et le rugby à 7. Il sert de préfiguration pour l'organisation des jeux olympiques de Paris 24 ;

Considérant que ce tournoi est prévu pour rassembler des jeunes filles et garçons devant participer à des rencontres sportives visant à fédérer les populations du monde entier autour de cet évènement ;

Considérant que cet évènement aura lieu du 9 au 15 juillet 2023 avec 60 pays représentés et des sportifs de 10 à 25 ans ;

Considérant que l'association HC Passamainty est invitée et compte y prendre part pleinement, elle a reçu un accompagnement financier de la ville et d'autres partenaires publics comme privés pour honorer l'invitation et faire découvrir aux jeunes de la commune la ville de Paris et les prémices d'une grande compétition d'ordre mondial ;

Considération que l'association HC Passamainty mobilisera son équipe U16 F (filles) pour cet évènement et l'action est financée dans le cadre de la programmation de la Politique de la Ville 2022, volet autre et valorisation de la commune dans la géographie non prioritaire Politique de la ville (délibération N° 2022.00062 du 02 04 2022) ;

Considérant qu'un premier versement de 30 000 € (75 %) sur la base de 40 000 € votés en 2022 est déjà opéré et versé sur le compte de l'association. Le solde de 8 000 €, 25 % reste à verser à la remise des bilans de l'action ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : De donner un avis favorable à la participation de la ville à cette évènement.

Article 2 : De désigner M. Said MALIDI MLIMI (conseiller municipal délégué) et M. Badrou RADJAB (conseiller municipal) pour accompagner la délégation U16 F de HC Passamainty à cet évènement prévu du 9 au 15 juillet 2023.

Article 3 : De prendre en charge les frais de déplacement Dzaoudzi- Paris en A/R et d'imputer cela au budget communal.

Article 4 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la réalisation et à la participation à cet évènement.

Fait à Mamoudzou, le 13/04/2023

